



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

- N° 28 – 2025 – Vote du taux des taxes 2025
- N° 29 – 2025 – Approbation du budget primitif – exercice 2025
- N° 30 – 2025 – Proratisation du salaire des ATSM RPI
- N° 31 – 2025 – Participation aux frais de scolarisation 204-2025
- N° 32 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – Diagnostic structurel école
- N° 33 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – diagnostic école
- N° 34 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – Pose d'un détecteur de présence éclairage cour école et foyer rural
- N° 35 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – Mise aux normes électriques de la commune
- N° 36 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – Réfection couverture grange communale
- N° 37 – 2025 – Achat de matériel – Rideau occultant pour l'école
- N° 38 – 2025 – Achat de matériel – Tables pour le foyer rural
- N° 39 – 2025 – Achat de matériel – guirlandes lumineuses et décorations de Noël
- N° 40 – 2025 – Pose de colonnes enterrées SIRTOM – Bourg et Stade

Affiché le samedi 05 avril 2025

La secrétaire de séance,

Amélie DA COSTA

Le Maire,


Stéphane BRUXELLES






MAIRIE DE SADROC

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SADROC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BRUXELLES Stéphane, Maire, en suite de la convocation adressée le samedi 22 mars 2025.

Etaient présents : Mmes et Mrs Bruxelles Stéphane, Vignal Eliette, Labrousse Jacques, Péjoine Corinne, Da Costa Amélie, Mounier Serge, Risacher Gérard, Mounier Véronique, Cramier Sylvie, Vidalie Serge.

Etaient absents : Marcou Aurélie, Verlhac Ginette, Rouquier Eric, Foucaud Delphine (donnant pouvoir à Mme VIGNAL), Etchart Frédéric

Madame Da Costa Amélie a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE SEANCE

COMPTE RENDU DE REUNION

Les élus présents et représentant la commune ont assisté sur la dernière période aux réunions :

- SIRTOM : 18-03 à Brive
- Syndicat des eaux : 25-02 à Perpezac
- Syndicat d'électrification : 20-03 à Sainte-Féréole
- PLU 06-03 et 25-03 à Sadroc
- Commission bâtiment : 11-03
- Conseil d'école 13-03 à Saint Pardoux
- Commission budget : 19-03
- Commission bulletin : 26-03

ACTIVITES DIVERSES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée de plusieurs dossiers sur la commune :

- Calendrier de la pêche à l'étang des Faures – Tarifs de la pêche – Rempoissonnement
- Résultats loi Egalim – Cantine scolaire
- Présentation Festival Sadrok
- PLU – PADD
- Document cadre APER
- Intervention comité des martyrs de Tulle
- Travaux cantine scolaire
- Travaux WC école
- Déplacement du défibrillateur
- Plantation église et cimetière
- Clôture étang
- Clôture du dossier Francy
- Travaux futur cabinet infirmière

ORDRE DU JOUR

Points soumis à délibérations

Délibération n° 28 – 2025 – Vote du taux des taxes 2025

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance des besoins financiers pour équilibrer le budget 2025, après avoir pris connaissance de l'augmentation significative par l'Etat des bases d'imposition prévisionnelles pour 2025, après en avoir délibéré, décide les taux des différentes taxes comme suit pour 2025 :

- Taxe foncière bâti : 36,08 %
- Taxe foncière non bâti : 81,61 %
- Taxe d'habitation : 8,28 %

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 29 – 2025 – Approbation du budget primitif – exercice 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 1 et suivants ; VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

VU les délibérations n°24-2025 du 21/02/2025 sur l'affectation des résultats du compte financier unique 2023 ;

CONSIDERANT la présentation faite en séance du budget principal de l'exercice 2025 par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » et avec vote formel sur chacun des chapitres ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 245 731,86 €	1 245 731,86 €
Section d'investissement	994 427,66 €	994 427,66€
TOTAL	2 240 159,52 €	2 240 159,52 €

PRECISE que les reports des sections sont intégrés au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou son affichage et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 30 – 2025 – Proratisation du salaire des ATSM RPI

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que faisant suite aux différentes réunions qui se sont tenues entre les trois communes, faisant également suite à l'élaboration d'une convention entre les trois communes, il a été convenu que les salaires se rattachant à l'emploi des ATSEM sur le territoire du RPI seraient proratisés entre les trois communes au prorata du nombre d'enfants résidant sur chaque commune et remboursés à la commune employeur.

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Concernant l'école de St Pardoux l'Ortigier, le coût par enfant, pour ce qui est du salaire des ATSEM s'élève à 1 063,46 €. 26 enfants résidant sur la commune de Sadroc sont scolarisés dans cette école.
- Concernant l'école de St Bonnet l'Enfantier, le coût par enfant, pour ce qui est du salaire des ATSEM s'élève à 475,91 €. 9 enfants résidant sur la commune de Sadroc sont scolarisés dans cette école.

Pour la commune de Sadroc, les coûts s'élèveront donc :

Ecole de St Pardoux l'Ortigier :	26 x 1063,46 € = 27 649,96 €
Ecole de St Bonnet l'Enfantier :	9 x 475,91 € = 4 283,19 €

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Concernant l'école de St Bonnet l'Enfantier, le coût par enfant, pour ce qui est du salaire des ATSEM s'élève à 551,00 €. 14 enfants résidant sur la commune de Sadroc sont scolarisés dans cette école.

Pour la commune de Sadroc, les coûts s'élèveront donc :

Ecole de St Bonnet l'Enfantier :	14 x 551,00 € = 7714,00 €
----------------------------------	---------------------------

Les coûts feront l'objet d'une révision à la rentrée de chaque année scolaire en fonction des effectifs arrêtés par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal de Sadroc, après en avoir délibéré, compte tenu de la répartition des enfants donnée sur chaque école, approuve le montant de cette participation et charge Monsieur le Maire de faire émettre le titre à la commune de St Pardoux l'Ortigier et à la commune de St Bonnet l'Enfantier.

La dépense sera prise à l'article 65568 du Budget Principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 31 – 2025 – Participation aux frais de scolarisation 2024-2025

Pour faire suite à la demande adressée par courrier en date du 27 février 2025 de Monsieur le Maire de Donzenac, et de la délibération n° 0010-02/2025 de la commune de Donzenac, il est rappelé aux membres du Conseil Municipal de Sadroc que :

- Conformément aux dispositions de l'article L212-8 du Code de l'Education qui prévoient « qu'une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque son inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales »,
- Un enfant de la commune de Sadroc est actuellement scolarisé en classe ULIS à l'école primaire de la commune de Donzenac,
- Que la commune de Sadroc ne possède pas de classe ULIS nécessaire à la scolarisation de cet élève à besoins éducatifs particuliers,
- Que la participation demandée par enfant et par délibération n° 0010-02/2025 du 10 février 2025 s'élève à 716,95 €

A ce titre, les membres du conseil municipal de Sadroc délibèrent favorable pour financer la scolarité de cet élève.

La dépense sera prise au compte 6588 du budget 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 32 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – Diagnostic structurel école

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité d'effectuer un diagnostic structurel sur les bâtiments scolaires avant les travaux, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise SIGMA, 6 rue Chanoine Antoine Broquin 19100 BRIVE pour un montant total de travaux à réaliser de 1 900,00 € HT,

La dépense sera prise au compte 2188 opération 116 « Travaux Bâtiment scolaire » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 33 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – diagnostic école

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité d'effectuer un diagnostic amiante et plomb sur les bâtiments scolaires avant les travaux, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Aterplo, 47 avenue de la république 46130 Biars sur cere pour un montant total de travaux à réaliser de 2 895,00 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention DETR la plus élevée possible auprès des services de l'Etat sur les travaux concernant les routes communales,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Agglo, via le FST

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services du Conseil Départemental 19 dans le cadre de l'aide aux communes.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 116 « Travaux Bâtiment scolaire » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 34 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal – Pose d'un détecteur de présence éclairage cour école et foyer rural

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de la pose d'une commande d'éclairage par détection dans la cour de l'école et au foyer rural, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise ELEC19, 12 rue Jacques Poirier, 19100 Brive pour un montant total de travaux à réaliser de 1 057,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 117 « Travaux Bâtiment Communal » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 35 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal - Mise aux normes électriques de la commune

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de la remise aux normes électriques les infrastructures de la commune, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise ELEC 19, 12 rue Jacques Poirier 19100 Brive pour un montant total de travaux à réaliser de 852,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 117 « Travaux sur bâtiments communal » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 36 – 2025 – Travaux sur bâtiment communal- Réfection couverture grange communale

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité d'effectuer des travaux sur un bâtiment communal concernant la réfection de la couverture de la grange, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Sarl Monteil et Masmalet, 1070 route de tous vents 19410 Perpezac le Noir pour un montant total de travaux à réaliser de 36 524,30 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention DETR la plus élevée possible auprès des services de l'Etat sur les travaux concernant les routes communales,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Agglo, via le FST,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services du Conseil Départemental 19 dans le cadre de l'aide aux communes.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 117 « Travaux Bâtiment Communal » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 37 – 2025 – Achat de matériel – rideau occultant pour l'école

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de la pose de rideau occultant pour la classe de Mme BORDAS, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise La Halle aux tissus, 11 BD Amiral GRIVEL 19100 Brive pour un montant total d'achat de 696,95 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 125 « Achat de matériel » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 38 – 2025 – Achat de matériel – Tables pour le foyer rural

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de l'achat de nouvelles tables ainsi que d'un chariot de transport pour lesdites tables pour le foyer rural, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise PRODES, VEAS Hannibal Lot b07, 165 rue de la Billière 34660 COURNONSEC pour un montant total d'achat de 1 495.00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 125 « Achat de matériel » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 39 – 2025 – Achat de matériel – guirlandes lumineuses et décorations de Noël

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de l'achat de nouvelles guirlandes lumineuses et de décorations de Noël, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter les devis des entreprises Citylum, 22 rue Emile Romanet 38090 Villefontaine et Leblanc illuminations, 6-8 rue Michaël Faraday 72027 Le Mans pour un montant total d'achat respectivement de 1 566,10 € HT et 825 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 125 « Achat de matériel » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 40 – 2025 – Pose de colonnes enterrées SIRTOM – Bourg et Stade

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de la pose de colonnes enterrées pour les ordures ménagères, le verre, le papier, les emballages et GMS avec l'aide du SIRTOM suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis du SIRTOM, pour un montant total de travaux à réaliser de 14 326,01 € HT.

La dépense sera prise au compte 231 opération 151 « Pose de conteneurs » du budget principal 2025.

Adoptée à l'unanimité

Toutes les matières à soumettre à délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 23h23.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 16 mai 2025 à 20h30.

Affiché l'en place publique samedi 05 avril 2025

Le Maire, Stéphane Bruxelles

